

Courrier des lecteurs

— I —

Nous avons reçu ce courrier d'un de nos amis espagnols. Cette lettre témoigne qu'en dehors de nos frontières, les vrais catholiques sont lucides sur ce que Dieu attend de la France chrétienne. Nous avons pensé qu'il s'agissait là d'un témoignage utile en ce quinzième centenaire.

De M. Alfonso de Tornos, le 22 juillet 1996.

Cher Père,

Voici le texte de Don Bosco que je vous ai promis :

A l'empereur d'Autriche, le 24 mai 1873.

Ainsi parle le Seigneur à l'empereur d'Autriche :

« Reprends courage : prépare mes serviteurs fidèles et prépare-toi toi-même. Ma colère est sur le point d'éclater sur toutes les nations de la terre, parce que l'on veut faire mépriser ma loi et parce que l'on veut porter en triomphe ceux qui la profanent et opprimer ceux qui l'observent. Veux-tu devenir l'instrument de ma puissance ? Veux-tu accomplir mes volontés les plus secrètes et devenir le bienfaiteur de l'humanité ? Appuie-toi sur les nations du Nord, mais pas sur la Prusse. Rapproche-toi de la Russie, mais sans conclure d'alliance avec elle. *Allie-toi à la France catholique.* Après la France, viendra l'Espagne. Soyez un seul et même bras, guidé par un seul et même esprit. Méfiez-vous des ennemis de mon saint

nom. La prudence et l'énergie vous rendront invincibles. N'écoute pas les mensonges de ceux qui te poussent dans la voie opposée. Pas d'alliance avec les ennemis du crucifié ! Sois patient et mets ta confiance en moi, car je suis celui qui rend les armées victorieuses – le Sauveur des peuples et de leurs souverains. *Amen.* Amen¹. »

Cette leçon fut donnée – sans succès – par Don Bosco à l'empereur

¹ — On peut trouver le texte (en espagnol) dans *Biografia y Escritos de San Juan Bosco*, Madrid, Biblioteca de Autores Cristianos, 1955, p. 948-949 (cette lettre a été supprimée dans la réédition de 1972), et une traduction française dans l'ouvrage que nous recommandons de Pierre VIRION, *L'Europe : après sa dernière chance, son destin*, Paris, Téqui, 1984, p. 31-32.

Nous remercions cordialement les deux prêtres, l'un à Vienne en Autriche, l'autre à Turin, qui nous ont retrouvé ce texte : « *Questo dice il signore all'Imperatore d'Austria : – Fatti animo ; provvedi ai miei servi fedeli ed a te stesso. Il mio furore si versa su tutte le nazioni della terra, perchè si vuole far dimenticare la mia legge ; portare in trionfo quelli che la profanano ; opprimere quelli che la osservano. Vuoi tu essere la verga della mia potenza ? Vuoi tu compiere gli arcani miei voleri e divenire il benefattore del mondo ? Appoggiati sulle potenze del Nord, ma non sulla Prussia. Stringi relazione colla Russia, ma niuna alleanza. Associati colla Francia cattolica ; dopo la Francia avrai la Spagna : fate un solo spirito, una sola azione. Somma segretezza ai nemici del mio santo Nome. Colla prudenza e coll'energia diverrete invincibili. Non credere alle menzogne di chi ti dicesse il contrario. Abborrisci i nemici del Crocifisso. Spera e confida in me che sono il donatore delle vittorie agli eserciti, il salvatore dei popoli e dei Sovrani. Amen.* » (Eugenio Caria-Gian Battista Lemoyne, *Memorie Biografiche di san Giovanni Bosco*, Torino, S.E.I., 1939, vol. X). (NDLR.)

d'Autriche. Mais l'homme moderne semble allergique au premier commandement de Dieu qui est la raison d'être de la règle de conduite énoncée par Don Bosco.

En l'analysant, on trouverait que la demande du Sacré-Cœur à Louis XIV contenait elle aussi comme corollaire cette même règle. Le grand roi a probablement ressenti le reproche que la demande du Sacré-Cœur faisait au feu roi son père et à Henri IV, son grand-père, et cela a pu influencer sur sa décision de ne pas donner suite à cette requête du ciel. L'alliance de Louis XIII avec les protestants (d'abord indirecte – La Valtelline –, diplomatique et financière, et finalement militaire) violait la règle constitutionnelle de la France très chrétienne si bien exprimée par le mot de Jeanne d'Arc : « Dieu premier servi. » L'appui financier ininterrompu du roi Henri IV aux révoltés de la Hollande était contraire non seulement à la promesse écrite qu'il avait donnée dans la paix de Vervins, mais aussi à la sagesse et à la prudence qu'on a le droit d'espérer d'un roi très chrétien. Il est bien connu que la ville d'Amsterdam fut – en ce temps-là – le berceau du capitalisme moderne, dont le rôle fut si décisif dans la victoire des pays protestants sur les catholiques.

Il est vrai qu'on ne pouvait pas demander à Henri IV de prévoir l'avenir, mais il aurait dû se souvenir des promesses de son sacre, des devoirs temporels que comportait dans la crise religieuse de son temps le premier commandement du Décalogue, et de la règle constitutionnelle du royaume de France que sainte Jeanne d'Arc avait si bien rendue par ces expressions : « Dieu premier servi. Vive le Christ qui est Roi des Francs ! »

Évidemment, on ne peut pas peindre le Sacré-Cœur sur son drapeau et le graver dans ses armes pour aller se battre à côté

des rebelles protestants contre leur seigneur naturel (Ferdinand II). On peut supposer que Louis XIV – s'il a compris la demande – a trouvé difficile de donner tort à la politique de sa famille.

Peut-être Richelieu a-t-il suivi, lui aussi, dans les conseils qu'il a donnés au roi, la politique de son père, François du Plessis de Richelieu, grand prévôt de France, qui s'était rallié à Henri IV dès la mort d'Henri III, c'est-à-dire bien avant sa conversion. Le grand prévôt de France (nommé par Henri III) avait ainsi reconnu comme roi de France un calviniste. Ce faisant, il déniait à la foi chrétienne en France le rôle que l'histoire lui avait décerné, depuis le baptême de Clovis, dans la constitution du royaume. Cette prémisse une fois posée, on ne pouvait qu'aboutir à la laïcité de l'État. On peut donc dire que la victoire des « politiques » avait posé les bases naturelles de la France moderne. Cet esprit nouveau introduit par le parti vainqueur (les « politiques ») aurait été néanmoins chassé par l'acceptation des demandes du Sacré-Cœur.

En reconnaissant comme roi de France un protestant, les « politiques » avaient renié le principe fondateur du royaume de France. Si leur esprit moderne les empêchait de comprendre que leur soumission au prétendant protestant était contraire à la constitution historique de la France, la prudence au moins aurait dû leur faire comprendre la gravité de leur démarche, car en ce siècle il n'y avait pas eu un seul prince protestant en Europe qui n'ait pas réussi à entraîner, au nom de la souveraineté, ses domaines dans l'hérésie.

Si le Grand Siècle fut, à notre avis, la récompense donnée par Dieu à la France de la Ligue, fidèle à Dieu, le Siècle des Lumières fut la récompense donnée par le prince de ce monde au « catholicisme

éclairé », en politique extérieure, de Richelieu et de Mazarin.

Je dois vous dire que je ne connais au XVI^e siècle aucun autre peuple qui, ayant eu à choisir entre son prince et son Dieu, ait choisi son Dieu. Le cas français est d'autant plus frappant que le bon Dieu ne facilita pas le choix de la France². Pour rester fidèle à la foi de ses aïeux, la France dut faire appel à l'armée qui depuis les guerres d'Italie l'avait si souvent humiliée et qui avait à juste raison inquiété ses dirigeants : les *Tercios* qui étaient alors commandés par le neveu du roi d'Espagne, Alexandre Farnèse, duc de Parme. C'est ainsi que l'armée espagnole entra, pour la seule fois de son histoire, à Paris, où son commandant stationnera quelques-unes de ses unités jusqu'au jour où les Parisiens les inviteront à partir, après le sacre d'Henri IV.

On a néanmoins le droit de se demander si la France a fait honneur à la fidélité authentique et au sacrifice héroïque des ligueurs. Eux, ils ont fait le bon choix dans des circonstances très difficiles et pour ce faire ils ont dû beaucoup souffrir et beaucoup risquer. Il est bien possible que le manque de piété filiale à leur égard ait été l'une des causes de ce que leur sacrifice n'ait pas donné de plus beaux fruits encore que le Grand Siècle, qui commença avec saint François de Sales et madame Acarie, mais qui s'acheva avec Pierre Bayle et la Régence.

Évidemment, ce n'est pas seulement la France, c'est la chrétienté tout entière qui, depuis la Renaissance, a oublié la gloire et les devoirs de sa vocation chrétienne. Le Moyen Âge avait bâti la doctrine de l'*impium fœdus* (qui interdisait aux princes chrétiens de s'allier avec les infidèles contre des princes chrétiens) sur

² — Comme il ne facilita pas non plus le choix d'Abraham.

le précepte de saint Paul : « *Nolite jugum ducere cum infidelibus* ; Ne vous attachez pas à un même joug avec les infidèles » (2 Co 6, 14).

Le cas français est ici aussi particulièrement significatif en raison non seulement de l'importance de la France dans la chrétienté, mais aussi en raison de la continuité de cette politique extérieure en France (avec la courte interruption de la minorité de Louis XIII) et du scandale issu du fait que les grands défenseurs en France de cette « politique » aient été un évêque (le cardinal Richelieu) et un religieux (le père Joseph)³.

Mais la modernité a enterré le premier commandement et, ce faisant, elle a détruit la chrétienté, car la parole de l'Écriture s'est accomplie à son égard : *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur, et domus supra domum cadet* (Lc 11, 17-24).

Le texte de la lettre de Don Bosco que je vous envoie est d'autant plus impressionnant que c'est la seule lettre de son épistolaire publié où il tutoie le destinataire et où il n'emploie des formules de politesse ni au commencement ni à la fin de la lettre. Quant à son contenu, il est si impressionnant que les éditeurs de la B.A.C. ont jugé convenable de ne pas la mettre dans la nouvelle édition qu'ils ont publiée des écrits de Don Bosco.

Malgré son indéniable talent et sa bonne volonté très probable, il m'arrive assez souvent de ne pas être d'accord avec l'abbé de Nantes, et pourtant je persiste à le lire. Par exemple, il voudrait nous faire croire que l'assassinat du duc de Guise par Henri III fut « un acte de majesté », alors que le duc de Guise n'avait fait, malgré sa popularité, aucun acte de révolte : car ce

³ — Ils furent les plus brillants exécutants de cette politique.

n'était pas une révolte que de vouloir défendre (en pleine crise des Églises prétendument réformées) la foi millénaire de sa famille et de son pays contre les attaques du parti calviniste et contre les faiblesses manifestes et réitérées du roi à l'égard de ce parti, tandis que ce dernier avait fait acte de révolte armée et était commandé par un prétendant qui avait déjà changé plus d'une fois de religion.

La sincérité de la dernière conversion d'Henri IV pose d'ailleurs des problèmes à l'historien qui arrive difficilement à reconnaître le zèle d'un converti dans sa politique extérieure systématiquement favorable aux protestants et dans son manque d'empressement pour tenir sa promesse faite au pape de rétablir le culte catholique au Béarn et en Basse-Navarre,

ce qui fut fait finalement par son fils et le duc de Luynes en 1620.

Dans son analyse de la crise d'identité française du XVI^e siècle, l'abbé de Nantes s'obstine à analyser le problème du point de vue du seul droit positif français : la loi du sang royal (probablement davidique, sang qui pourrait être aussi celui de la maison de Lorraine comme prétendus descendants agnats⁴ des Carolingiens, et pour la même raison : la ressemblance des promesses de saint Remi avec les promesses qui furent faites au roi David), mais il devrait savoir que le droit positif ne prévoit pas tous les cas et surtout pas des défaillances aussi graves des princes. (...)

⁴ — Agnat : celui qui est uni à d'autres par des liens d'une parenté légitime. (NDLR.)



— II —

Nous citons ici quelques extraits d'une lettre d'un lecteur – historien chevronné – à l'un de nos collaborateurs, à propos du numéro 17.

I — François I^{er} et Charles Quint

D'abord la personnalité des deux personnages est déjà une indication. Charles était un catholique convaincu et très soucieux des intérêts *spirituels* de l'Église. (Ses démêlés avec le pape n'ont eu pour causes que des raisons politiques car celui-ci, au lieu de rester neutre, avait pris le parti de François I^{er}). Il n'y a qu'à

lire sa vie : sa lutte contre les protestants⁵ – ses deux expéditions en Afrique – son souci de convertir les Indiens d'Amérique – son abdication – ses deux années de retraite chez les moines pour se préparer à la mort. C'était l'avis d'un grand saint de cette époque :

Dans ces calamités terribles... imitez l'exemple du grand Charles (Quint), si intéressé à sauvegarder la religion. Quand ce roi catholique eut appris l'arrestation dans les villes d'Espagne d'un certain nombre de sectaires,... il prit la plume en

⁵ — On a reproché à Charles-Quint la diète d'Augsbourg. C'est à tort car son intention profonde était de faire rendre les biens des catholiques par les luthériens. Il est certain qu'il n'a pas pu le faire à cause des guerres de François I^{er}.

grand émoi, conscient de la gravité de la situation et du danger. Il donna des ordres, proposant en termes forts un édit aux Cortès... Le résultat de ces exhortations fut une immédiate déclaration de guerre aux hérétiques partout où ils se trouvaient ; on devait les mettre en déroute et, en cas de capture, leur faire payer pleinement leur hérésie pour servir d'exemple aux autres...

Je suggère cet exemple à Votre Altesse... Il pourra inspirer vos actes, en renforçant vos décisions contre ceux qui, au lieu de restaurer la religion catholique, la laissent presque s'éteindre par leurs hésitations, leur connivence, leur silence ou leur consentement. Ces docteurs malhabiles rendent la maladie pire encore, en s'appliquant à apaiser des fous⁶...

François en revanche était un noceur et un irréaliste. La religion ne le tracassait pas beaucoup.

Les historiens français justifient les guerres que François I^{er} déclara à Charles V parce que celui-ci régnait à la fois sur l'empire et sur l'Espagne. Cette puissance lui était tombée sur les épaules tout à fait légitimement sans qu'il cherchât à se l'attribuer, à cause de sa double parenté. En revanche François essaya de mettre la main sur l'empire en tentant de se faire élire empereur d'Allemagne. Pour cela il gaspilla d'énormes sommes d'argent. Il fallait avoir des illusions pour penser que les électeurs allemands le nommeraient. Personnellement je pense que toute l'animosité de François envers Charles est basée en grande partie sur cet échec.

Il y a aussi la question de la Bourgogne que revendiquait Charles.

⁶ — Extrait d'une lettre de saint Pierre Canisius au duc de Bavière. *Saint Pierre Canisius*, textes traduits, choisis et présentés par J. BOULANGE, S.J., Namur (Belgique), éd. du Soleil levant, p. 95.

D'après les habitudes de l'époque c'était tout à fait normal car c'était l'héritage de sa grand-mère, sur lequel Louis XI avait fait main basse. Mais le danger de voir cette province revenir à Charles n'était pas bien grand car les États de Bourgogne ne voulaient à aucun prix ce retour. Ce fut certainement une erreur de la part de Charles de ne pas reconnaître que cette province, vu sa situation géographique, devait revenir à la France ; d'ailleurs il finit par y renoncer. François faisait la même chose en revendiquant le Milanais situé au-delà des Alpes. Il est vrai qu'il y mettait un malin plaisir pour gêner les communications de Charles avec ses possessions d'Italie.

Je ne vais pas me lancer dans le résumé de ces guerres interminables mais leur principal résultat fut que Charles ne put pas anéantir le protestantisme en Allemagne et qu'il fut obligé à Augsbourg d'admettre le vol des biens des catholiques par les protestants. C'était pourtant le but principal de sa politique. Les conséquences de cet échec furent et sont toujours de plus en plus dramatiques pour l'Église : division, guerre de religion, etc.

Voyons maintenant comment s'est terminée cette histoire. Si Charles avait eu vraiment l'intention d'étouffer la France entre ces deux mâchoires, il ne les aurait pas lui-même séparées en donnant l'Espagne à son fils et l'empire à son frère. Ce n'est donc pas les guerres de François qui ont obtenu ce résultat et cela suffit à détruire la thèse de la tenaille ou de l'étau⁷.

⁷ — Charles Quint fit-il ce partage par volonté personnelle, ou poussé par son frère Ferdinand ? A mon avis Charles Quint partagea ses possessions parce qu'il s'était rendu compte par son expérience personnelle que gouverner correctement un pareil ensemble de territoires était une tâche surhumaine pour un seul homme. C'est d'ailleurs la raison de son abdication (voir son discours d'adieu et le rappel des

Sur ce sujet je conseille deux livres sur Charles Quint : celui de Lucas-Dubreton (Fayard, 1958) et celui plus récent d'Erlanger (Perrin, 1980) – pour François I^{er}, celui de René Guerdan (Flammarion, 1976) ⁸, premier historien français à ma connaissance à contester la thèse de la tenaille :

Quel que soit le désir d'un biographe de se montrer indulgent, force est ici de contester certaines assertions qu'une partialité, peut-être inconsciente, semble avoir inspirées. Une fois de plus, il faut se garder de juger une époque sur des données qui appartiennent à une autre.

Pour excuser l'alliance de François avec les Turcs, on a évoqué l'encerclement auquel l'avait soumis Charles, roi d'Espagne, empereur d'Allemagne, maître des Pays-Bas et de l'Italie. Et certes, en regardant une carte, la France d'alors paraît prise dans les pinces d'une énorme tenaille. Mais que valait en fait cette tenaille ?

D'abord, aucun lien, sauf la personne du souverain, n'unissait entre eux l'ensemble de ces territoires. A la différence du royaume de France, l'empire de Charles Quint n'était pas unifié. Chaque portion se gouvernait elle-même, et, nominalement dépendants de l'empereur, Ferdinand (en Allemagne), et Marguerite puis Marie (aux Pays-Bas) étaient en réalité des princes que la distance et la dissemblance de leurs peuples avaient rendus indépendants. Ce qui, avec un minimum de cohésion, eût été un immense atout, dispersé, disparate, constituait au contraire un handicap. Que

quarante voyages ou expéditions qu'il fit pendant ses trente-six ans de règne).

⁸ — Ces auteurs, bien que ne jugeant pas d'après les intérêts de la religion, sont honnêtes et laissent parler les faits. On a aussi toujours intérêt à consulter Rohrbacher sur toutes ces questions.

l'on songe, par exemple, comme le fait justement remarquer Otto de Habsbourg, à la difficulté des communications entre les diverses parties de l'Empire. Les routes maritimes entre l'Espagne et l'Italie étaient sous la menace des barbaresques ; celles entre l'Espagne et les Pays-Bas dépendaient de la bonne volonté des Anglais ; quant aux routes terrestres entre l'Espagne d'une part, les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne de l'autre, elles étaient toutes coupées par des territoires français.

Mais si le tout n'était pas unifié, chaque partie au moins était-elle centralisée ?

A la différence encore de la France, une monarchie, soumise donc au gouvernement d'un seul, la structure de l'Espagne, de l'Allemagne et des Pays-Bas était encore féodale. L'impôt direct, par exemple, n'était levé qu'avec l'accord des intéressés. Et constamment ceux-ci renâclaient, souvent d'ailleurs faute d'argent, l'Espagne n'étant devenue riche grâce au Nouveau Monde que sous Philippe II. Que de fois Charles Quint s'entendit-il reprocher de trop s'occuper des affaires du monde – comme s'il eût pu faire autrement ! A l'inverse donc du roi de France, souverain d'un pays riche, il ne disposa jamais que de revenus aléatoires et médiocres, ce qui avait fait dire à François que, vu son perpétuel manque d'argent, il ne craignait pas l'empereur, et fait écrire à l'ambassadeur vénitien Francesco Giustiniano que « le royaume de France... gouverné par un seul chef, doit plutôt être redoutable aux autres puissances qu'il ne doit lui-même redouter leurs attaques ».

A cela il faut ajouter la différence de comportement des deux noblesses. Celle de France, à la surprise admirative des observateurs étrangers, entourait le roi d'une véritable vénération, n'étant jalouse que de lui faire un splendide cortège et de le bien servir. Au contraire, et sans même parler des princes allemands pour qui

Charles demeurait un étranger, la noblesse espagnole n'était-elle jalouse que de ses privilèges. Arrogante, susceptible, ombrageuse, ses vieux préjugés lui interdisaient d'accepter la livrée d'un roi. Particulariste par surcroît, elle ne seconda que mollement les desseins universalistes de son roi-empereur, sauf quand celui-ci combattit les Turcs en Méditerranée, car alors elle était directement concernée.

Enfin quand Charles eut, après Cambrai, définitivement renoncé à la Bourgogne, il cessa de voir en François un adversaire. Jamais d'ailleurs il n'avait voulu l'écraser, empêchant à deux reprises Henri VIII, comme on l'a vu, de dépecer la France. Après Cambrai, il n'eut plus qu'un but : lutter contre les Turcs, extirper l'hérésie, c'est-à-dire remplir pleinement son rôle d'empereur. Et l'hostilité qu'il put par la suite éprouver à l'égard de François ne provint que de l'alliance de ce dernier avec le sultan, alliance qui, dans le contexte de l'époque, ne pouvait que lui paraître une trahison envers la chrétienté.

Bref, ce n'est pas pour éviter d'être écrasé par un ennemi menaçant et omnipotent, ce n'est pas pour briser un encerclement qui l'étouffait, que François, après le traité de Cambrai, s'allia avec les Turcs, c'est uniquement, force est bien de le reconnaître, pour reprendre ses anciennes possessions italiennes et principalement le Milanais. Les contemporains d'ailleurs ne s'y sont pas trompés. Voici, parmi d'autres, ce qu'écrivait Cromwell, le premier ministre de Henri VIII : « Le roi de France, afin de reconquérir le Milanais, ne sera retenu par aucun scrupule pour attirer le Turc et même le diable au cœur de la chrétienté. » « Tous les différends, ou la plupart d'entre le roy et l'empereur, ajoute de son côté du Bellay, estoient meuz pour le duché de Milan. » L'ambassadeur vénitien Marino Giustiniano ne dit pas autrement : « La

cession du Milanais, la chose au monde qui lui importe le plus, dût-elle entraîner la perte d'un ou de tous les princes chrétiens. »

En revanche, comme le montrera la suite des événements, il n'a longtemps vu dans l'alliance turque qu'un moyen de faire pression sur Charles et, ne lui a finalement donné son plein effet qu'après avoir perdu tout espoir de le faire céder⁹.

II — Richelieu et Ferdinand II

Richelieu, un ambitieux forcené, capable de toutes les bassesses pour arriver, ecclésiastique froid, cruel et vindicatif, ne connaissant que la raison d'État, ressemble beaucoup à De Gaulle. Pour avoir une idée de son caractère il faut lire *L'Affaire Cinq-Mars* d'Erlanger. Quant aux autres livres que j'ai lus, j'ai toujours pu admirer cette politique incohérente qui consistait à combattre les protestants en France et à les aider en Allemagne. En face, Ferdinand II, un saint homme, dont le seul crime aux yeux de Richelieu et des historiens A.F. était de lutter contre les protestants pour rétablir la religion catholique et se faire obéir de ses sujets.

Ici, la situation est encore plus claire que pour le duel François-Charles. Aucune menace de la part de l'Autriche contre la France. Une guerre inexcusable, voulue entièrement par Richelieu. Aucun doute là-dessus. Le grand œuvre de Richelieu fut donc la guerre de Trente ans, (on devrait dire quarante ans puisqu'il déclara aussi la guerre à l'Espagne). Elle aboutit aux traités de Westphalie qui sont célébrés comme une merveille par ces mêmes historiens (en

⁹ — René GUERDAN, *François I^{er}*, Paris, Flammarion, 1976, p. 322-326.

général catholiques !) Cette paix consacra définitivement la victoire du protestantisme en Allemagne puisque l'une des clauses donnait le pouvoir aux princes protestants d'imposer par la force cette religion à leurs sujets. Ce qu'ils firent évidemment. Conséquence : outre le déclin du catholicisme, un de ces États protestants prit le dessus sur les autres et finit par faire l'unité allemande à son profit, unité qui aurait dû se faire au profit de l'Autriche. Ces historiens le déplorent, mais à qui la faute ? Il faut aussi faire remarquer les souffrances atroces dont cette guerre fut responsable : la moitié de la population allemande fut anéantie. En France la misère se répandit partout à cause des impôts qui augmentaient chaque année pour payer les dépenses énormes que cela occasionnait. Il y eut pour cette raison plusieurs révoltes de paysans qu'il fallut réduire par la force, victimes supplémentaires de cette politique démentielle. Il ne faut pas oublier que si en 1648 Richelieu était déjà mort depuis cinq ans, c'est quand même lui le responsable de ces traités car il avait indiqué à son successeur Mazarin tout ce qu'il fallait faire pour continuer cette guerre et négocier le traité. Mazarin a appliqué à la lettre ses instructions ¹⁰.

Pour moi l'argument irréfutable pour condamner cette politique contre l'Autriche catholique avec l'aide des protestants et des Turcs, que tous nos rois ont suivie jusqu'à Louis XV, c'est qu'elle était contraire à la volonté de Dieu, parce

¹⁰ — En revanche le grand œuvre de Ferdinand fut la reconquête par le catholicisme de l'Autriche, de la Bohême et de toute l'Allemagne du Sud. J'ajoute que Richelieu trouvant que les impôts n'étaient pas suffisants pour conduire sa politique avait contraint le clergé à lui verser de grosses sommes – soutenant ainsi les protestants avec l'argent de l'Église catholique.

que Dieu lui-même l'a montré en intervenant miraculeusement plusieurs fois pour s'y opposer. Quatre fois contre les Turcs :

1.— en 1456 victoire de Belgrade grâce à saint Jean de Capistan ;

2.— en 1571 à Lépante grâce à saint Pie V ;

3.— à Stuhlweissenburg en 1601 grâce à saint Laurent de Brindes ;

4.— au siège de Vienne en 1683 grâce au père Marc d'Olviano.

Puis deux fois contre les protestants :

1.— la victoire de la Montagne Blanche en 1620 fut prédite et obtenue par les prières du père Dominique de Jésus-Marie ;

2.— la mort de Gustave-Adolphe de Suède ennemi acharné des catholiques, à la bataille de Lützen en 1632, fut annoncée miraculeusement à Ferdinand II par une image de la sainte Vierge devant laquelle il priait. Cette image dont je te joins la photocopie appartenait à ce père Dominique de Jésus-Marie qui la donna à sa mort en 1630 au duc de Bavière qui l'offrit à l'empereur Ferdinand II. Elle est maintenant vénérée dans l'église des Carmélites à Vienne Döbling ¹¹. Ferdinand avait fait mettre sur le drapeau des Impériaux d'un côté un crucifix avec l'inscription : *Exsurge Domine et judica causam tuam*, de l'autre la sainte Vierge avec ces paroles : *Monstra te esse Matrem*. Donc en suivant cette politique la France se mettait dans le même cas que l'Angleterre luttant contre Jeanne d'Arc.

Les livres sur Richelieu ne manquent pas. Je conseillerai pour leur abondante documentation le *Richelieu* de R. Mousnier (Bouquins, 1992) et le

¹¹ — Voir le livre de F. STEINHART (d'où est tirée la photocopie de l'image miraculeuse de la sainte Vierge), *Das gnadenreiche Prager Jesulein*, paru à Vienne en 1988 et qui valut à son auteur les félicitations de Mgr Lefebvre.

Louis XIII de P. Chevallier (Fayard, 1979). Par contre, sur la guerre de Trente ans, je ne connais que le livre de Pagès (Payot, 1949). Quant à Ferdinand II c'est le vide, même pas la traduction d'un ouvrage de langue allemande. La tendance récente est bien de reconnaître le scandale produit dans la chrétienté par ces alliances contre nature – mais de dire que Richelieu veillait quand même à ne pas trop favoriser les protestants ; en somme il jouait avec le feu très habilement !

Enfin tu me dis qu'il « serait intéressant de recenser les auteurs ayant porté un jugement vraiment catholique

sur ces faits ». A ma connaissance je ne vois que Rohrbacher, Maritain et l'Amiral Auphan ; mais il doit bien y en avoir d'autres. C'était aussi l'avis du père Théotime ¹² avec qui j'ai souvent parlé de ces questions.

¹² — Le P. Théotime DE SAINT JUST, o.f.m. cap. (1882-1962), spécialiste de l'histoire de l'Ordre capucin, et auteur de *La Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ d'après le cardinal Pie* (éd. Sainte-Jeanne-d'Arc/éd. de Chiré, Villegenon, 1988 [1^{ère} éd. en 1925]), meilleur exposé connu de l'enseignement du cardinal Pie sur cette question. (NDLR.)



— III —

Un lecteur attentif et cultivé nous envoie la rectification suivante :

Dans l'article sur « le règne politique du Sacré-Cœur » vous écrivez : « En revanche, c'était bien au nom de la nation entière qu'était perpétré l'assassinat du roi le 21 janvier 1793 » (N° 17, p. 125).

Cela me semble tout à fait faux, pour au moins deux raisons.

La première est que les députés de l'Assemblée nationale émirent trois votes successifs. Je cite Jacques-Philippe Giboury dans son *Dictionnaire des régicides – 1793* ¹³, pages 14 à 17 :

Le 14 janvier, on adopte l'ordre du jour proposé par Boyer-Fonfrède, député de

Bordeaux, à savoir qu'il sera procédé à trois votes successifs sur trois questions.

Le 15 janvier, il est procédé à l'appel nominal sur la première question ainsi énoncée : « Louis Capet, ci-devant roi des Français, est-il coupable de conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté de l'État ? Oui ou non. » Sur 749 conventionnels, 691 votent « oui ». Il y a 31 absents et 27 abstentions.

Le même jour, on passe à la deuxième question : « Le jugement qui sera rendu sur Louis, sera-t-il soumis à la ratification du peuple réuni dans les assemblées primaires ? Oui ou non. » Résultat : sur les 749 députés, on compte 28 absents, 20 abstentions et 287 oui contre 424 non.

Le 16 janvier, nouvelle séance. Elle se déroule dans une atmosphère enfiévrée sous les vociférations des tribunes et au milieu de vives empoignades entre députés. Il s'agit de répondre à la troisième question : « Quelle peine Louis,

¹³ — Paris, Perrin, 1989.

ci-devant roi des Français, a-t-il encourue ? » (...)

Le résultat porté au procès verbal – le seul qui compte – est le suivant :

Votants : 721. Majorité absolue : 361.

361 députés ont voté la mort sans conditions.

26 ont voté pour la mort avec l'amendement de Mailhe.

44 ont voté pour la mort avec diverses modalités de sursis.

290 ont voté pour d'autres peines (détenation, bannissement, fers).

On comprend alors que ce n'est certainement pas au nom de la nation entière que fut perpétré l'assassinat du roi Louis XVI.

Déjà en 1796, l'abbé de Montjoye l'avait fait remarquer dans son livre publié à Paris, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe Joseph d'Orléans*. Dans le tome troisième, il rappelle les trois questions qui furent soumises aux votes des députés et conclut : « Les Brissotins par la crainte qu'ils eurent des menaces qu'on leur faisait et par le peu d'accord qui régnait entre eux décidèrent à la pluralité des voix que le jugement ne serait pas soumis à la ratification du peuple. Par cette décision le peuple se trouve absout de la mort de Louis XVI » (p. 235-236).

La seconde raison est fournie encore par l'abbé de Montjoye : « Louis interjeta appel du fatal décret au peuple ; l'appel fut rejeté. Ainsi le peuple fut une seconde fois absout de la mort de Louis XVI » (p. 238).

On pourrait ajouter une troisième raison : le soin que prirent les révolutionnaires à empêcher la présence

du peuple autour de l'échafaud. Michelet, lui-même, note : « Il y avait peu de monde dans les rues. Les boutiques n'étaient qu'entr'ouvertes. Personne ne paraissait aux portes ni aux fenêtres ¹⁴. »

Et dans une note il relate l'arrêté du Conseil Général de la Commune, pris la veille au soir, qui porte entre autre : « 4^e. Il ne sera permis à qui que ce soit, même aux femmes, de circuler dans les rues, excepté aux fonctionnaires publics et à la force armée. » (...) « 6^e. Toutes les rues seront débarrassées, les boutiques demeureront closes, ainsi que les portes et les fenêtres des maisons. Si une fenêtre s'ouvre, le service d'ordre tirera » (p. 1043). Or, du service d'ordre il y en eut ! Je cite toujours Michelet, peu suspect de royalisme et de catholicisme : « Autour de l'échafaud, on avait réservé une grande place vide, bordée de canons ; au-delà, tant que la vue pouvait s'étendre, on voyait des troupes. Les spectateurs, par conséquent, étaient extrêmement éloignés » (p. 186-187).

De leur côté François Furet et Denis Richet dans *Révolution française* (Paris, Fayard, 1973) notent : « Le trajet, de la rue du Temple à la place de la Révolution, devait durer une heure et demie. (...) Une haie silencieuse, près de 80 000 hommes armés de fusils et de piques, suit le passage du cortège. Sur la place qui devait devenir celle de la Concorde, un échafaud est dressé. (...) 20 000 hommes ont pris place : légion de la garde nationale, fédérés provençaux, sectionnaires armés » (p. 181).

¹⁴ — *Histoire de la Révolution française*, Paris, Gallimard. La Pléiade, t. 2, p. 186.



– IV –

D'un bienveillant lecteur :

Dans le *Sel de la terre* 17, p. 241, note 4, vous signalez à propos d'une citation de Mgr Delassus : « Il semble que ce soit un résumé assez libre du chapitre 15 du livre I du traité de saint Thomas intitulé *De regimine principum*. Comme j'ai entendu quelques amis mettre en question à cette occasion le sérieux de Mgr Delassus et du *Sel de la terre*, ne pourriez-vous pas tirer au clair cette question ? »

Le mieux est donc de publier le passage de saint Thomas pour vérifier que Mgr Delassus en a composé un bon résumé :

C'est à la vie que nous espérons devoir être bienheureuse dans le ciel, qu'il faut ordonner comme à sa fin la vie menée ici-bas par les hommes selon l'honnêteté naturelle ; pareillement, c'est au bien de la multitude que sont ordonnés, comme à leur fin, tous les biens particuliers sollicités par l'homme : fortune, bénéfices, santé, éloquence ou science.

Si donc, comme nous l'avons dit, celui à qui incombe le soin de veiller à la fin dernière doit commander à ceux qui ont le soin des moyens ordonnés à cette fin, et les diriger par ses ordres, il ressort avec évidence de nos précédentes explications que le roi, déjà soumis à la suprématie et au gouvernement commis à

la charge des prêtres, doit pareillement être à la tête de tous ceux qui s'occupent d'affaires humaines et les diriger par l'autorité de son gouvernement. Or tout homme à qui il incombe de parfaire une chose en l'ordonnant à une autre comme à sa fin, doit tendre à ce que son ouvrage soit conforme à cette fin. Ainsi, un artisan doit faire une épée qui convienne au combat, et un architecte disposer une maison qui soit habitable.

Si donc la vie présente, le bien-être et la rectitude morale qu'elle comporte ont pour fin la béatitude céleste, il appartient en conséquence à la fonction royale de procurer le bien commun de la multitude, suivant une méthode capable de lui faire obtenir la béatitude céleste ; c'est-à-dire qu'il doit prescrire ce qui y conduit et, dans la mesure du possible, interdire ce qui y est contraire.

Quel est le chemin qui mène à la vraie béatitude et quels obstacles s'y rencontrent, la loi divine, dont l'enseignement relève de l'office du prêtre, nous le fait connaître, selon cette parole de Malachie, II, 7 : « *Les lèvres du prêtre garderont la science et c'est sur les lèvres que l'on recherchera l'expression de la loi* ».

Aussi le Seigneur donne-t-il ce commandement dans le Deutéronome XVII, 18- 19 : « *Dès que le roi sera sur le trône de sa royauté, il écrira sur un livre pour son usage personnel la partie Deutéronomique de cette loi d'après l'exemplaire conservé par les prêtres de la tribu de Lévi et il l'aura avec lui, et il le lira tous les jours de sa vie, afin d'apprendre à craindre le Seigneur son Dieu et à garder ses*

paroles et ses cérémonies, telles qu'elles sont prescrites dans cette loi. » Le roi, instruit dans la loi divine, doit donc porter son principal effort sur la manière dont la multitude de ses sujets pourra observer une vie conforme au bien honnête ¹⁵.

¹⁵ — *Du gouvernement royal*, Paris, éditions de la Gazette française, 1926, p. 115 à 118.
Texte latin (*De Regimine principum*, L. I, cap. 15) : *Sicut autem ad vitam, quam in coelo speramus beatam, ordinatur, sicut ad finem, vita, qua hic homines bene vivunt ; ita ad bonum multitudinis ordinantur, sicut ad finem, quaecumque particularia bona per hominem procurantur, sive divitiae, sive lucra, sive sanitas, sive facundia vel eruditio. Si igitur, ut dictum est, qui de ultimo fine curam habet, praeesse debet his, qui curam habent de ordinatis ad finem, et eos dirigere suo imperio, manifestum ex dictis fit, quod rex, sicut dominio et regimini, quod administratur per sacerdotis officium, subdi debet, ita praeesse debet omnibus humanis officiis, et ea imperio sui regiminis ordinare. Cuicumque autem incumbit aliquid perficere, quod ordinatur in aliud sicut in finem, hoc*

*debet attendere ut suum opus sit congruum fini. Sicut faber sic facit gladium ut pugnae conveniat, et aedificator sic debet domum disponere ut ad habitandum sit apta. Quia igitur vitae, qua in praesenti bene vivimus, finis est beatitudo coelestis, ad regis officium pertinet ea ratione vitam multitudinis bonam procurare, secundum quod congruit ad coelestem beatitudinem consequendam, ut scilicet ea praecipiat, quae ad coelestem beatitudinem ducunt, et eorum contraria, secundum quod fuerit possibile, interdicit. Quae autem sit ad veram beatitudinem via, et quae sint impedimenta eius, ex lege divina cognoscitur, cuius doctrina pertinet ad sacerdotum officium, secundum illud Malach. II, 7 : *Labis sacerdotis custodient scientiam, et legem requirunt de ore eius. Et ideo in Deut. XVII, vers. 18, Dominus praecipit : Postquam sederit rex in solio regni sui, describet sibi Deuteronomium legis huius in volumine, accipiens exempla a sacerdote Leveticae tribus, et habebit secum, legetque illud omnibus diebus vitae suae, ut discat timere Dominum Deum suum et custodire verba et caeremonias eius, quae in lege praecepta sunt. Rex legem igitur divinam edoctus, ad hoc praecipuum studium debet intendere, qualiter multitudo sibi subdita bene vivat.**



— V —

D'un autre lecteur vigilant :

J'ai lu avec intérêt le numéro spécial (17) du *Sel de la terre*. En ce qui concerne « Le règne politique du Sacré-Cœur sur la France », par Dominicus, vous recevrez sans doute des critiques au sujet des positions exprimées sur l'*Action française*, sur Louis XV et Marie Leckzinska, sur le comte de Chambord. Certains ont tendance à faire passer la structure monarchique avant l'acte de foi surnaturel dont elle doit découler.

Sans l'acte de foi de Clovis, pas de monarchie chrétienne possible. Sans l'acte de foi de Marie Leckzinska, pas d'extension du règne du Sacré-Cœur, etc.

Nous pourrions voir les mêmes cas dans l'*Ancien Testament* et dans l'Évangile, ou encore dans Constantin (« Par ce signe, tu vaincras »). En 1914-1918, il a manqué cet acte de foi surnaturel envers le Sacré-Cœur de la part des élites du clergé et du monde politique, y compris des élites de l'*Action française* et même du cardinal Billot. C'est cet acte de foi que le Sacré-Cœur a sollicité par l'intermédiaire de Claire Ferchaud auprès de Poincaré (dont je ne suis pas sûr, au passage, qu'il ait été franc-maçon). Et

c'est cet acte de foi que le Sacré-Cœur demande aussi à la papauté envers son saint sacrifice, mais en vain, surtout à l'heure actuelle. On préfère Assise.

Deux petites erreurs cependant dans l'article de Dominicus :

1.— p. 126, note 1 : Dans le poème du père de Montfort, le mot « prince » est au singulier et non au pluriel. Ce poème s'adresse à Louis XIV et non à des princes en général.

Toute la suite le prouve, qui est écrite au singulier, notamment :

« J'ai souffert mille et mille outrages
Pour être à *toi* présentement,
Répare-les par *tes* hommages,
Mon Cœur *t'en* supplie ardemment. »

2.— p. 136, note 3 : Claire Ferchaud n'est pas morte en 1970, mais en 1972 (le 29 janvier. Inhumation le 2 février, pour la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie et la Présentation de Jésus au Temple).



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !